



RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Comptable assignataire de paiements :

Monsieur le Trésorier Principal du SCG d'Auray

Ordonnateur :

Patrick LE ROUX, M. le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Résidence autonomie Les Dunes

2 bis rue de la bonne fontaine

56170 QUIBERON

02 97 50 01 60

residencelesdunes@ville-quiberon.fr

Référent technique : Fanny LE BAYON, Directrice du CCAS de Quiberon

social@ville-quiberon.fr

Marché de travaux concernant :

Fourniture de mobilier dans le cadre de la reconstruction de la Résidence autonomie Les Dunes et du CCAS de Quiberon

Date de mise en ligne pour la mise en concurrence : 1^{er} octobre 2026

Date limite de réception des offres : 30 octobre 2026 à 12h00

1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la **fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service du mobilier** destiné à l'aménagement de la Résidence autonomie « Les dunes » du CCAS de Quiberon dans le cadre de sa reconstruction.

Le marché est décomposé en 4 lots :

- Lot 1 : Mobilier des espaces collectifs
- Lot 2 : Mobilier des bureaux et salles de réunion
- Lot 3 : Mobilier extérieur
- Lot 4 : Mobilier des locaux techniques

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

2. Procédure de passation

Marché passé selon une procédure adaptée (MAPA), conformément aux dispositions du Code de la commande publique (article R.2123-1)

3. Durée du marché

La livraison du matériel devrait avoir lieu à la date de la livraison du bâtiment. En cas de retard de travaux et uniquement dans ce cas, la durée du marché sera augmentée et pourra être augmentée à 12 mois maximum à compter de la notification.

Le marché couvre :

- la fourniture,
- la livraison,
- l'installation,
- la mise en service.

Les délais seront précisés par les candidats dans leur offre et acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier comprend :

- le présent RC,
- le CCTP,
- l'acte d'engagement (AE),
- les documents financiers (BPU)
- le CCAP
- le DC1 et DC2
- les plans de la nouvelle structure

5. Présentation des candidatures et des offres

5.1 Candidature

- déclaration sur l'honneur,
- capacités techniques,
- références en établissements médico-sociaux,
- Chiffre d'affaires des 3 dernières années

5.2 Offre

Pour chaque lot :

- acte d'engagement complété,
- offre financière,
- fiches techniques détaillées,
- visuels des produits,
- mémoire technique détaillé,
- description des matériaux,
- description des modalités :
 - de nettoyage,
 - de manutention,
- références.

6. Variantes

Les variantes sont autorisées sous réserve de respecter les exigences minimales du CCTP et l'offre de base.

7. Critères d'attribution

- **Valeur technique : 55 %**

Appréciée au regard de :

- ergonomie et confort d'usage
- hygiène et facilité de nettoyage
- durabilité des matériaux
- qualité de conception et manutention
- engagements environnementaux (Matériaux durables et robustes, privilégiant les matières recyclées, recyclables ou issues de ressources renouvelables, limitation des substances dangereuses, mobilier réparable et démontable ;

- **Prix (évaluation par rapport au montant forfaitaire initial): 35 %**

- **Esthétique et intégration : 10 %**

8. Jugement des offres

8.1 Analyse technique

L'analyse portera notamment sur :

- la conformité au CCTP,
- la qualité des matériaux,
- la facilité d'entretien,
- l'ergonomie,
- la durabilité.
- Le rapport cout/qualité
- L'esthétique.

8.2 Analyse financière

Basée sur le montant global de l'offre.

8.3 Négociation

L'acheteur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer sur la base des offres initiales.

9. Critères de vigilance et motifs d'exclusion

Les offres pourront être déclarées irrégulières, inappropriées ou inacceptables notamment dans les cas suivants :

9.1 Non-conformité aux exigences d'hygiène

- impossibilité de nettoyage conforme aux exigences d'un établissement médico-social
 - présence de zones de rétention importantes (plis, capitonnage, interstices),
 - impossibilité de nettoyage rapide,
 - surfaces non compatibles avec les protocoles de bio-nettoyage.

9.2 Non-adaptation à l'usage médico-social

- mobilier manifestement inadapté à des personnes âgées dépendantes,
 - absence d'ergonomie adaptée aux personnes âgées,
- absence d'ergonomie compatible avec un usage en Résidence autonomie,
 - mobilier issu de gammes domestiques non adaptées,
 - inconfort manifeste ou difficulté d'usage.

9.3 Non-conformité technique -non-respect des exigences techniques majeures

- non-respect des exigences minimales du CCTP

Exemples (non exhaustifs) :

- **Lot 1** : absence d'espace entre assise et dossier,
- **Lot 2** : empilabilité non fonctionnelle ou instable,
- **Lot 4** : absence d'aide au lever (accoudoirs inadaptés),
- **Tous lots** :
 - impossibilité de manutention par le personnel,
 - conception incompatible avec un nettoyage quotidien.

9.4 Défaut de durabilité

- matériaux fragiles,
- revêtements non adaptés à un usage intensif,
- assemblages peu robustes.

L'acheteur se réserve le droit d'écarter toute offre ne répondant pas de manière satisfaisante à ces exigences essentielles.

10. Vérification des offres – essais, échantillons et démonstrations

Afin de vérifier la conformité des propositions, l'acheteur se réserve la possibilité de demander :

- la fourniture d'un échantillon,
- la présentation d'un prototype,
- une démonstration en conditions réelles,
- un test d'usage (assise, lever, nettoyage, manipulation).

Ces vérifications pourront porter notamment sur :

- la facilité de nettoyage,
- la manutention,
- le confort réel,
- la qualité perçue.

En cas d'écart constaté entre l'offre et la réalité du produit, l'offre pourra être rejetée.

11. Recommandations aux candidats

Les candidats sont fortement invités à :

- proposer des solutions spécifiquement conçues pour le secteur médico-social,
- privilégier des conceptions :
 - simples,
 - robustes,
 - facilement nettoyables,
- éviter les solutions issues de mobilier domestique standard,
- détailler précisément :
 - les modalités de nettoyage,
 - les caractéristiques ergonomiques,
 - les éléments facilitant la manutention.

12. Renseignements complémentaires et visite préalable du bâtiment

Les questions sont à poser via la plateforme de dématérialisation Mégalis avant le 23/10/2026.

Les candidats pourront être reçus par le CCAS pour une visite des lieux le 8/10/26 après-midi ou le 15/10/26 matin sur inscription préalable à social@ville-quiberon.fr.

La collectivité se laisse la possibilité d'acheter en dehors du marché.

Les factures devront distinguer les mobiliers pour la résidence autonomie et le CCAS.

13 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au : **30 octobre 2026 à 12H** (*heure de Paris*).

Les offres devront être transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation Mégalis.